

Avis d'information aux porteurs de parts du FCP MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND
en date du 26 mars 2020

Parts R (C) : FR0013278355, Parts I (C) : FR0013278363, Parts SI (C) : FR0013278371, Parts SI (D) FR0013278389

Nous vous informons que Natixis Investment Managers International a décidé, à compter du 31 mars 2020, de procéder à la mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative – dite « swing pricing » - sur l'ensemble des parts du FCP.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts du FCP, les coûts liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP, en raison des mouvements (souscriptions/rachats) au passif de celle-ci. Il a pour but de protéger les porteurs, qui demeurent dans le FCP, contre l'effet de dilution¹ de ces coûts, qui impactent la performance du FCP, en leur faisant supporter le moins possible ces coûts. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Natixis Investment Managers International a opté pour le modèle dit de « swing pricing avec seuil de déclenchement ». La protection ne se déclenche donc qu'à partir d'un certain seuil prédéterminé qui tient compte du solde net de souscriptions/rachats, évalué en pourcentage de l'actif net du FCP. Un facteur d'ajustement, appelé « swing factor », est ensuite appliqué afin d'ajuster la valeur liquidative à la hausse en cas d'entrées nettes, ou à la baisse en cas de rachats nets.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP qui est communiquée. Il est précisé que la volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La mise en place du « swing pricing » ne génère pas de coûts supplémentaires pour le FCP : le mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différents entre les actionnaires². Les paramètres de « swing pricing » sont confidentiels et non communicables. Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

¹ La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, Fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente, sur les marchés de ces titres et taxe.

² Charte de Bonne Conduite pour le Swing Pricing et les Droits d'Entrée et de Sortie Ajustables Acquis aux Fonds, AFG, 2014.



La documentation du FCP (DICI, le prospectus et règlement) décrivant l'ensemble des caractéristiques, est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite, auprès de :

Natixis Investment Managers International, Service Clients

43 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

e-mail : ClientServicingAM@natixis.com